

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze OCTOBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 9 Octobre 2021

PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, FOURNIER Laurent, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

EXCUSÉS : MERCIER Olivier, AUBRY Marina, PICARD Sandrine, TEBAST Jacqueline,

Secrétaire de séance : BENIT Julien

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Au cours de sa séance du 14 Octobre 2021, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Julien BENIT,
 - approuvé le compte-rendu de la réunion du 9 Septembre 2021,
 - accepté d'inscrire à l'ordre du jour la question suivante :
- 11 – Mandat spécial au Maire - Congrès des Maires de France

Réflexion sur un projet de bibliothèque :

- ✓ **Présentation par Monsieur DUBOIS, Directeur de la Direction des Bibliothèques au Département de la Vendée du projet de convention et de la proposition d'accompagnement**

Le Conseil Municipal a entendu Monsieur DUBOIS expliquer le projet de convention et la proposition d'accompagnement de la collectivité sur le projet de création d'une bibliothèque. A l'issue de la présentation, Madame le Maire propose au Conseil municipal de se retrouver pour échanger sur ce projet.

Intercommunalité :

1. a. Restitution de compétences de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au profit de ses communes membres à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la restitution de la compétence « *Fourrière Animale* »
- D'approuver la restitution de la compétence « *Zone de Loisirs du Marillet Bellenoue* »
- D'approuver la restitution de la compétence « *Conservatoire de la Négrette* »
- D'approuver la modification administrative des statuts telle que présentée.

1b. Restitution de compétences de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au profit de ses communes membres à compter du 1^{er} Juillet 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la restitution de la compétence « *Sécurité incendie – entretien et remplacement des bouches et poteaux incendie* »

2. Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 30 Septembre 2021 qui comportait :
 - L'élection du président et du vice-président de la CLECT,
 - L'approbation du règlement intérieur de la CLECT,
 - L'évaluation des charges liées au transfert de la compétence « Organisation de la mobilité ».

Commandes publiques :

3. Travaux de réhabilitation du Foyer des Jeunes :

➤ Autorisation donnée à Madame le Maire pour la signature des marchés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le résultat de la consultation tel que présenté,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer les devis comme suit :

N° LOT	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT
LOT 1	COUVERTURE	COUTAND	15 445,20
LOT 2	MACONNERIE	LG ECO	6 287,50
LOT 3	MENUISERIE - BARDAGE	GRILLARD	55 905,88
LOT 4	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	BARBARIN	10 459,52
LOT 5	CARRELAGE	AUGER	6 055,99
			94 154,09

4. Travaux d'aménagement du Logement locatif 4 Place Paul Guinet :

➤ Avenant à passer sur le lot n° 3 - Electricité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la passation de l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 3 pour l'aménagement du logement locatif, 4 place Paul Guinet :

Montant initial HT du marché	Montant HT de l'avenant	% de l'avenant par rapport au montant initial	Nouveau montant HT du marché
4 825.10 €	275.63 €	5.71 %	5 101.03 €

- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer les documents nécessaires.

Le montant des dépenses à engager au titre de cet avenant sera imputé à l'article 2132.

Ressources Humaines :

5. Recours à un besoin occasionnel sur le temps de la pause méridienne – création d'un emploi temporaire en CDD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi temporaire :
 - Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
 - Durée du contrat : 8 mois et 15 jours
 - Temps de travail : 1,50 h hebdomadaire (1 heure et 30 minutes)
 - Nature des fonctions :
 - Service et surveillance au Restaurant scolaire,
 - Accompagnement des enfants entre l'école et le restaurant,
 - Surveillance de la récréation.
 - Niveau de recrutement : Adjoint Technique Territorial
 - Niveau de rémunération : Indice majoré 332 du grade de recrutement
- De donner l'autorisation à Madame le Maire de signer le contrat de recrutement correspondant.

6. Assurances des risques statutaires du personnel – Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De souscrire aux garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes à prise d'effet au 1^{er} Janvier 2022 :
 - Pour le personnel de la collectivité **affilié à la CNRACL**, la couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, congés d'invalidité temporaire imputable au service et décès).
Le taux de cotisation appliqué à l'assiette de cotisation s'élève à 5.10 % avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire
 - Pour le personnel de la collectivité **affilié à l'IRCANTEC** La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, grave maladie, maternité, accident du travail et maladie professionnelle).
Le taux de cotisation appliqué à l'assiette de cotisation s'élève à 1.15 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.
- De confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat :
 - pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de zéro virgule douze pour cent (0,12 %) appliqué à l'assiette de cotisation arrêtées ci-avant ;
 - pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05 %) appliqué à l'assiette de cotisation arrêtées ci-avant.

Affaires financières :

7. Proposition de convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

8. Déploiement de la fibre optique sur la commune – choix de la prise en charge de l'élagage

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 contre :

- Accepte l'intervention de la commune avec la prise en charge, à titre **exceptionnel**, de l'élagage sur les parcelles privées répertoriées par Vendée Numérique sur la période du 01/11/2021 au 31/03/2022, pour permettre le déploiement de la fibre dans de bonnes conditions,

9. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 264.36 €.

10. Présentation et vote d'une Décision Modificative n° 1 au Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de décision modificative n° au Budget Principal :
 - augmentant la Section de Fonctionnement de 95 726,00 €,
 - augmentant la Section d'Investissement de 16 155,00 €.

11. a Mandat spécial au Maire - Participation au congrès des Maires de France

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions suivantes :

- mandater le maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France,
- prendre en charge, pour Madame le Maire, les frais d'enregistrement au Congrès des Maires de France qui s'élèvent à 95 €,
- prendre en charge, pour la directrice générale des services, l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

12. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire
Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la passation des contrats d'assurances (avenant) et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 21 Octobre 2021

Le Maire, Magalie GROLLEAU

